

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-06-10

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 10 juin 2014 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jeannot Gagnon, greffier suppléant
M^{me} Sophie Arseneau, vérificatrice, Corbeil, Boudreau & associés
M^{me} Danielle Hubert, directrice des finances par intérim

Une quinzaine de personnes assistent également à la séance.

A1406-095

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

A1406-096

NOMINATION D'UN GREFFIER SUPPLÉANT

Compte tenu de l'absence du greffier et de la greffière adjointe, le conseil d'agglomération procède à la nomination d'un greffier pour rédiger les notes de cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

que M. Jeannot Gagnon agisse à titre de greffier suppléant pour la présente séance.

A1406-097

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Léon Déraspe,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2014
4. Rapport des comités



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-06-10

5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Finances
 - 7.1.1 Dépôt et adoption du rapport financier 2013
 - 7.2 Hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique
 - 7.2.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente de collaboration sur la récupération et le réemploi des matières résiduelles – Centre de récupération Ré-Utililes
 - 7.2.2 Laboratoire rural – Gestion intégrée des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine – Dépôt et approbation du rapport final
 - 7.3 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.3.1 Programme Climat municipalités – Dépôt d'un inventaire et du plan d'action 2014
 - 7.3.2 Pacte rural 2007-2014 – Adoption du rapport d'évaluation et de la liste des engagements financiers
 - 7.3.3 CLD – Dépôt de documents au conseil d'agglomération – Rapport d'activité et rapport financier 2013 et programmation budgétaire 2014
 - 7.4 Réglementation municipale
 - 7.4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n°A-2007-04 relatif à la création d'une commission consultative sur les transports
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

A1406-098

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 MAI 2014

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai dernier.

Sur une proposition de Germain Leblanc, appuyée par Jean-Mathieu Poirier, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1406-099

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

A1406-100

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 29 mai 2014 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Germain Leblanc, appuyée par Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 847 619,50 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-06-10

A1406-101

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

A1406-102

Dépôt et adoption du rapport financier 2013

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2013 de la Municipalité sont achevés;

CONSIDÉRANT QUE copies de ces rapports ont été soumises aux membres du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la vérificatrice, Sophie Arseneau, en a présenté les grandes lignes séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que l'on prenne acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2013 préparés par la firme Corbeil Boudreau & associés.

HYGIÈNE DU MILIEU, DES BÂTIMENTS ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1406-103

Autorisation de signature – Protocole d'entente de collaboration sur la récupération et le réemploi des matières résiduelles – Centre de récupération Ré-Utiles

CONSIDÉRANT l'entente sur la récupération et le réemploi des matières résiduelles intervenue en mai 2009 entre la Municipalité et la corporation Ré-Utiles;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est arrivée à échéance le 31 décembre 2013 et que conformément aux dispositions de l'entente, les parties se sont rencontrées pour faire le point sur cette collaboration et discuter des modalités d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente a été soumis pour approbation au conseil d'agglomération le 3 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-06-10

que le conseil d'agglomération approuve l'entente de collaboration conclue avec la corporation Ré-Utiles et qu'il autorise Jean-Yves Lebreux, greffier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente sur la récupération et le recyclage des matières résiduelles rédigé à cette fin, et ce, pour une durée de trois ans.

A1406-104

Laboratoire rural – Gestion intégrée des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine – Dépôt et approbation du rapport final

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a conclu avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une entente visant la réalisation d'un laboratoire rural et portant sur la gestion intégrée des matières résiduelles dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce laboratoire rural a été confiée au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) qui a déposé son rapport le 15 mai 2014;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des modalités de l'entente qui a pris fin le 31 mars dernier, il y a lieu de transmettre au ministre le rapport final de la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération approuve le rapport final du laboratoire rural portant sur la gestion intégrée des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine tel qu'il a été déposé par le CERMIM.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

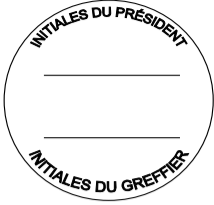
A1406-105

Programme Climat municipalités – Dépôt de l'inventaire et du plan d'action 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a autorisé en décembre 2001, le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif poursuivi par ce programme est l'engagement des organismes municipaux dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans l'adaptation face aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU' en mars 2013, une convention d'aide financière a été signée avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, permettant ainsi à la Municipalité d'entreprendre la production d'un inventaire de ses émissions de GES et un plan d'action visant leur réduction;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-06-10

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action a été produit par le CERMIM en collaboration avec les équipes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de l'inventaire et du plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisés dans le cadre du programme Climat municipalités;

qu'il autorise le directeur du développement de l'aménagement du territoire, Jeannot Gagnon, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ce plan d'action.

que l'ingénieur municipal, Jean Hubert, soit mandaté pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action.

A1406-106

Pacte rural 2007-2014 – Adoption du rapport d'évaluation et de la liste des engagements financiers

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 4 avril 2014, avec le ministre délégué aux Régions, le Pacte rural 2014-2019 visant à promouvoir le développement rural sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération s'est engagée à déposer une liste des engagements financiers consentis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 ainsi qu'un rapport d'évaluation dans les 60 jours suivant la fin du Pacte rural, selon les attentes fournies par le ministre;

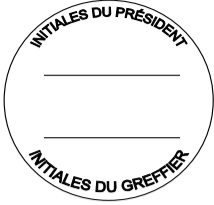
CONSIDÉRANT QUE ces deux engagements à remplir sont des conditions au versement de l'aide financière prévue au Pacte pour l'année 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération adopte le rapport d'évaluation et la liste des engagements financiers consentis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

qu'une copie de ces documents soit transmise à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-06-10

A1406-107

CLD – Dépôt de documents au conseil d'agglomération – Rapport d'activité et rapport financier 2013 et programmation budgétaire 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 89 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) permet au ministre de conclure avec une municipalité régionale de comté une entente concernant son rôle et ses responsabilités en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 91 de la Loi du MDEIE, une municipalité régionale de comté confie à un organisme qu'elle constitue, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies sous l'appellation « Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine », certains mandats, dont l'élaboration d'un plan d'action local pour l'économie et l'emploi et sa mise en œuvre et l'élaboration d'une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale, et à agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'entente, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine doit remettre au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, au plus tard le 1^{er} juin de chaque année, une copie du rapport annuel d'activité du CLD ainsi qu'une copie des états financiers accompagnés du rapport du vérificateur pour l'exercice financier précédent;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par le CLD des documents suivants :

- Rapport d'activité 2013
- Rapport financier 2013
- Budget 2014

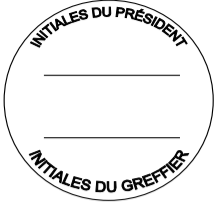
Une copie de ces documents sera transmise au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation conformément à l'entente.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1406-108

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° A-2007-04 relatif à la création d'une commission consultative sur les transports

Léon Déraspe, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° A-2007-04 relatif à la création d'une commission consultative sur les transports.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-06-10

A1406-109

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

A1406-110

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Rapport financier – Endettement de la Municipalité – Précision quant à la présentation de la comptabilité d'agglomération et de la Municipalité
- ❖ Question concernant une demande de dérogation mineure
- ❖ Dénonce le mauvais entretien du garage municipal de Fatima – Demande au conseil d'apporter des améliorations.

A1406-111

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 50, sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Germain Leblanc, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jeannot Gagnon, greffier suppléant